

INTRODUCTION

Le document qui suit a pour objectif de renseigner les parents, athlètes et accompagnateurs sur les règlements et les services offerts dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec à Blainville, Rosemère et Ste-Thérèse du 27 février au 7 mars 2009. Le genre masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.

Nous vous invitons à lire attentivement les informations qui suivent de sorte que vous puissiez mieux connaître le fonctionnement de l'organisation des Jeux du Québec.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Les athlètes et accompagnateurs recevront à leur arrivée dans la région des Laurentides une carte d'accréditation. Cette dernière devra être portée **en tout temps** au cou (pas dans le sac de sport). Elle donne accès aux différents sites et services.
2. Il est fortement recommandé de buriner vos objets de valeur ou encore mieux de les laisser à la maison.
3. Les cérémonies d'ouverture et de clôture se tiendront au parc équestre de Blainville, situé au 1025 chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

OUVERTURE : Vendredi, le 27 février à 19h30

CLÔTURE : Samedi, le 7 mars à 19h30

Chaque athlète devra porter lors de ces cérémonies le **CHANDAIL** (style hockey) officiel des Jeux du Québec. Ce dernier sera remis gratuitement par les accompagnateurs lors de la rencontre de délégation du 17 février 2009.

4. Les athlètes de HOCKEY, SKI DE FOND, SKI ALPIN, CURLING et ESCRIME doivent identifier leur équipement de compétition au moyen d'étiquettes fournies par leur accompagnateur lors de la rencontre du 17 février 2009. Les équipements seront pris en charge par le Comité Organisateur à l'arrivée des athlètes au site d'accréditation. Les équipements seront transportés directement sur les sites de compétition.
5. Le secrétariat de la région sera ouvert de 7h à 18h tous les jours du 27 février au 7 mars 2009 inclusivement.

Téléphone : (450) 434-8759 poste 228

Courriel : out@jeuxduquebec.com

6. Le site Internet officiel de la 44^e Finale des Jeux du Québec dispose de diverses informations utiles et vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.hiver2009.jeuxduquebec.com

ALIMENTATION

1. Le Comité Organisateur prend en charge l'alimentation des athlètes et accompagnateurs accrédités et ce pour la durée de leur séjour à la Finale des Jeux du Québec.
2. La carte d'accréditation permet d'utiliser les services de la cafétéria pour les repas du déjeuner, dîner et souper en plus de la collation servie sur le site d'hébergement en soirée entre 20h30 et 21h30.
3. Lors des repas pris à la cafétéria, chaque athlète a droit à 5 items dont un repas principal. Le menu prévoit des assiettes froides ainsi que des repas spécialement identifiés pour les athlètes ayant des allergies alimentaires (ces dernières doivent être identifiées sur le formulaire de consentement à compléter).

TRANSPORT

1. Tous les athlètes et accompagnateurs doivent utiliser le transport provincial prévu pour se rendre à la Finale des Jeux du Québec.

| | 1^{er} BLOC DE COMPÉTITION | 2^{ème} BLOC DE COMPÉTITION |
|----------------|--|--|
| DÉPART* | Vendredi, le 27 février à 13h30 Aréna Robert Guertin 125 Carillon, secteur de Hull | Mardi, le 3 mars à 13h30 Aréna Robert Guertin 125 Carillon, secteur de Hull |
| RETOUR* | Départ de Blainville Mardi, le 3 mars vers 17h Arrivée à l'aréna Robert Guertin Mardi, le 3 mars vers 19h | Départ de Blainville Samedi, le 7 mars vers 22h Arrivée à l'aréna Robert Guertin Dimanche, le 11 mars vers 24h |
| Arrêt | <u>à l'aller et au retour (1 arrêt)</u> Dépanneur le Sport, 29 rue Montréal Ouest (route 148), secteur Masson-Angers | <u>à l'aller et au retour (2 arrêts)</u> 1. Dépanneur le Sport, 29 rue Montréal Ouest (rte 148), Masson-Angers 2. Marché Métro, 325 Victoria (rte 148), Thurso |

* Les heures de départ et d'arrivée sont approximatives (elles seront confirmées lors de la rencontre de délégation [mardi le 17 février 2009](#)).

2. Lors de la Finale, le transport entre les sites de compétition, d'alimentation et d'hébergement est assuré par le Comité Organisateur. Les athlètes et accompagnateurs y ont accès grâce à leur carte d'accréditation.
3. Aucune personne non-accréditée ne peut utiliser le transport prévu par le Comité Organisateur.

4. Si un athlète souhaite revenir en Outaouais avec ses parents, ces derniers doivent compléter et signer une formule de dégageant de responsabilités et s'assurer que le chef de délégation ainsi que l'entraîneur en chef sont informés de la situation.
5. Pour les athlètes du deuxième bloc de compétition, ces derniers devront participer à la cérémonie de clôture des Jeux avant de pouvoir revenir en Outaouais avec leurs parents.

HÉBERGEMENT

1. La délégation de l'Outaouais sera hébergée à l'école primaire de la Renaissance de Blainville. Nous serons deux régions hébergées à cet endroit.
2. Les athlètes et accompagnateurs ont accès à leur site d'hébergement en présentant leur carte d'accréditation.
3. Chaque discipline sportive dispose d'une classe servant de dortoir. Chaque groupe a la responsabilité de maintenir son local propre en tout temps.
4. Les athlètes doivent apporter leur sac de couchage, oreiller ainsi qu'un matelas (pneumatique gonflable ou matelas mousse).
5. Les accompagnateurs doivent loger avec les athlètes de leur sport. Prévoir également un sac de couchage, matelas et oreiller.
6. Le site d'hébergement est accessible aux athlètes et accompagnateurs de 16h à 9h tout au long de leur séjour. En dehors des heures d'ouverture, les dortoirs sont verrouillés.
7. La sécurité des objets de valeur relève de la responsabilité de chacun.
8. Entre 9h et 16h, toute personne qui désire retourner dans son dortoir doit le faire en compagnie d'un missionnaire.
9. Les parents n'ont pas accès au site d'hébergement.
10. Le couvre-feu est fixé à 23h. Passée cette heure, les athlètes retardataires se verront retirer leur carte d'accréditation et devront la récupérer le lendemain auprès du chef de délégation.
11. Les accompagnateurs ne sont pas soumis au couvre-feu. Toutefois, la présence d'un accompagnateur par sport est exigée à compter de 23h pour assister les missionnaires pour le respect du couvre-feu.
12. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du site d'hébergement.
13. Toute consommation d'alcool ou de drogue est interdite en tout temps pour les athlètes. Les athlètes fautifs se verront retirés de la compétition et renvoyés chez eux par autobus, et ce, à leur frais.
14. Pour les accompagnateurs, la consommation de drogue est interdite en tout temps, tout comme la consommation d'alcool sur le site d'hébergement.

GUIDE DE L'ATHLÈTE ET DE L'ACCOMPAGNATEUR

Délégation de l'Outaouais

15. Sur le site d'hébergement, il est permis de boire et manger uniquement dans les locaux prévus à cet effet. **LES DORTOIRS NE FONT PAS PARTIE DE CEUX-LÀ.** La nourriture ou les breuvages aperçus dans les dortoirs seront confisqués par les missionnaires et remis, sur demande, à leur propriétaire lors de leur départ.
16. Des douches seront accessibles sur les sites de compétition. Aucune douche ne sera disponible sur le site d'hébergement de la délégation.